

Canton de VIC-FEZENSAC

N° DG 2025/32

COMMUNE
DE
VIC-FEZENSAC

ARRETE DU MAIRE

Code Postal 32190

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A LA RESPONSABLE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Maire de la Commune de Vic-Fezensac,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-19 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes et à l'établissement du tableau des Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/32 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au maire, Vu l'arrêté DG 2020/35 portant délégation de signature à M. Claude CLEMENTE, Considérant le départ à venir à la retraite de M. Claude CLEMENTE à compter du 1^{er} octobre 2025, Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de signature des engagements de dépenses d'un montant maximum de 1000 euros TTC à Madame Alexandra LAMORT, responsable du restaurant scolaire.

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Alexandra LAMORT, responsable du restaurant scolaire, est déléguée pour signer, sous la surveillance et la responsabilité de Madame le Maire, les engagements de dépenses pour la cantine d'un montant maximum de 1000 € T.T.C.

Article 2 : Le spécimen de signature est joint au présent arrêté.

Article 3 : le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DG 2020/35 portant délégation de signature à M. Claude CLEMENTE.

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services, le service de gestion comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et soumis au Contrôle de la légalité exercé par M. le Préfet du Gers.

Article 5 : La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A VIC-FEZENSAC, le 2 septembre 2025

Madame le Maire,
Barbara NETO

Signature du bénéficiaire de la délégation
Madame Alexandra LAMORT

